

Fritz Rothenbühler
Wenger Plattner
Case Postale 667
CH-8702 Zollikon

Annnonce de créances à l'encontre de Swissmetal Industries SA

Créancier

Nom/prénom/raison sociale _____

Adresse _____

NPA, localité, pays _____

N° de tél. _____

E-Mail _____

Représentant (joindre une procuration)

Nom/prénom/raison sociale _____

Adresse _____

NPA, localité, pays _____

N° de tél. _____

E-Mail _____

Fondement des créances	Montant (CHF)	Intérêts moratoires jusqu'au 20.07.2011 (CHF)	Classe
Total des créances			

- Remarques:**
- Les intérêts sur les créances annoncées (à l'exception de celles garanties par des gages) ne peuvent être pris en compte que jusqu'à la date du sursis concordataire provisoire, à savoir le 20 juillet 2011. Les intérêts moratoires ne sont dus que si la société a été mise en demeure.
 - Les montants libellés en monnaie étrangère doivent être convertis en CHF, au cours de change moyen en vigueur à la date du 20 juillet 2011.
 - Les moyens de preuve (contrats, commandes, bons de livraison, factures, etc.) doivent être fournis sous forme de copies.
 - Les créanciers doivent indiquer leur nom et leur adresse. Les annonces de créances anonymes ne peuvent être prises en considération.
 - Si un créancier se fait représenter par un tiers, celui-ci doit présenter un mandat écrit.
 - Les créances doivent avoir été annoncées au plus tard le 23 février 2012 (date du cachet postal) auprès du commissaire: Dr. Fritz Rothenbühler, Wenger Plattner, Case Postale 677, 8702 Zollikon, Suisse.

- Annexes:**
- _____
 - _____
 - _____
 - _____

Lieu, date

Signature du créancier ou de son représentant